

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2016



Produire plus, Produire mieux

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Moisson catastrophique, cours en berne, qualité des céréales difficile... L'année 2016 restera longtemps comme une *année noire* dans nos mémoires. La baisse du chiffre d'affaires des exploitations céréalières est importante et de nombreux agriculteurs sont désespérés. Le secteur céréalier doit faire face et passer le cap de cette campagne.

Dès les premières difficultés en juillet, l'AGPB en liaison étroite avec la FNSEA s'est mobilisée pour être force de proposition auprès du Gouvernement. Il s'agissait de faire prendre en compte l'impact considérable d'un phénomène climatique dont les conséquences économiques et humaines sont sans précédent. Aussi, le 27 juillet, l'AGPB présentait au Ministre Stéphane Le Foll *son plan d'urgence céréales*. Des réponses concrètes ont été obtenues, et annoncées par le Premier Ministre le 4 octobre même si ces réponses restent incomplètes, notamment pour la dimension européenne.

Que ce soit dans la défense des moyens de production ou au travers des différentes actions auprès des pouvoirs publics, ce contexte exceptionnel doit nous rappeler qu'il faut garder le cap et réaffirmer notre ambition : *Produire plus, Produire mieux*. Il s'agit de proposer de véritables perspectives, au-delà des mesures qu'impose l'urgence de la situation. Il nous faut réfléchir collectivement à des outils de *gestion des risques* qui redonnent de la visibilité au producteur et leur permettent d'investir, d'innover et de se projeter dans le futur.

Pour y parvenir, nous avons 1 projet et 1 ambition : 12 défis pour *Produire plus, Produire mieux*.

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT	2	
INTRODUCTION	LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016	4
	VOS REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS EN RÉGION	5
	LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AGPB	6
	DE LA RÉFLEXION POUR ANTICIPER ET AGIR	6
	UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE	7
1 DU CONJONCTUREL AU STRUCTUREL : PASSER LE CAP DE LA CRISE	9	
▶ France : deux moissons diamétralement opposées	9	
▶ Année 2016 : situation inédite de la collecte appelant un plan d'urgence	13	
2 ANTICIPER ET AGIR FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX POUR TROUVER DES SOLUTIONS POUR L'AVENIR	18	
▶ Gestion de la Politique Agricole Commune en France	18	
▶ La gestion des risques : enjeu central pour l'avenir	20	
▶ La compétitivité des céréaliers : un objectif stratégique réaffirmé	20	
▶ Développer les marchés, améliorer leur fonctionnement	20	
▶ Alléger la pression sur les moyens de production	23	
3 COMMUNIQUER, SENSIBILISER, CONVAINCRE : CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE CONVICTIONS	24	
▶ Des actions de communication	24	
▶ Des outils de communication à votre service	24	
▶ Des actions de sensibilisation	26	

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

JANVIER

- ▶ Les travaux sur le nouveau plan ÉCOPHYTO commencent
- ▶ Les grandes cultures réaffirment la Liberté d'entreprendre au Sommet du Végétal à Reims

FÉVRIER

- ▶ Le plan de relance Blé dur confirmé au Colloque Blé dur à Avignon
- ▶ Salon International de l'Agriculture : l'AGPB reçoit sur la « Terrasse des céréales » les principales personnalités politiques
- ▶ L'AGPB fait connaître à Bruxelles son opposition au traité euro-américain (TTIP)

MARS

- ▶ Congrès FNSEA de Laval

AVRIL

- ▶ Projet de loi biodiversité : l'AGPB se mobilise contre l'interdiction de l'utilisation des néonicotinoïdes
- ▶ Colloque Orges de Brasserie à Orléans

MAI

- ▶ Les administrateurs de l'AGPB formés sur les nouvelles techniques de commercialisation en collaboration avec les organismes stockeurs
- ▶ L'AGPB rejoint la plateforme de communication #AGRIDEMAIN

JUIN

- ▶ Séminaire AGPB : élaboration de la stratégie d'action sur l'avenir de la PAC
- ▶ Colloque AGPB / APCA : des initiatives locales dans les captages prioritaires

JUILLET

- ▶ Mise en place de l'expérimentation des Certificats d'économie de produits phytosanitaires
- ▶ Annulation de l'arrêté 2006 sur les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires
- ▶ Moisson catastrophique : les céréaliers français perdent 30 % de leur récolte
- ▶ L'AGPB propose le Plan d'urgence céréales au Ministre de l'Agriculture le 27 juillet
- ▶ L'AGPB obtient le blocage du prélèvement du paiement redistributif à 10%

AOÛT

- ▶ #AGRIDEMAIN organise la Fête des moissons
- ▶ Face à la crise céréalière l'AGPB organise un Conseil d'administration exceptionnel

SEPTEMBRE

- ▶ L'AGPB se mobilise à La Motte Beuvron
- ▶ L'AGPB demande que la France obtienne de Bruxelles une aide céréalière exceptionnelle pour les céréaliers
- ▶ La France se positionne contre le Traité euro-américain (TTIP)
- ▶ L'AGPB fait connaître à la Commission européenne son opposition au durcissement de la réglementation SIE

OCTOBRE

- ▶ Annonce par le Premier Ministre du « pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles »
- ▶ L'AGPB s'exprime sur l'avenir de la PAC au Global Food Forum à Milan
- ▶ Le COPA COGECA demande au Commissaire Hogan une aide exceptionnelle aux céréaliers français

NOVEMBRE

- ▶ Colloque AGPB-IRIS : le Climat au cœur des enjeux géopolitiques mondiaux

DÉCEMBRE

- ▶ L'AGPB construit la chapitre de son son Projet Politique sur la gestion des risques



VOS REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS EN RÉGION

ADMINISTRATEUR	DÉPARTEMENT	RÉGIONS	ADMINISTRATEUR	DÉPARTEMENT	RÉGIONS
DAUGER Olivier	02	Hauts de France	CHAMBRETTE Dominique	21	Bourgogne Franche-Comté
VASSANT Charlotte	02		DE LOISY Jacques	21	
PINTA Philippe	02		LENOIR Didier	21	
HERNU Bertrand	59		DUBIEF-BECHET Philippe	21	Bretagne
BOLLENGIER Denis	59		CONDAMINE Jean-Pierre	58	
HENNEBERT Francis	59		EMERY Patrick	39	
GRISON Christophe	60		CAMUSET Yves	39	
HAQUIN Rémi	60		HENRIOT Etienne	89	
COTTART Joël	60		GENNERAT Jean-Luc	89	
DUPONT Thierry	60		COUZON Philippe	71	
DEBUIRE Damien	62		GALARDON Georges	22	
DESBUQUOIS Luc	62		TESSIER Jean-Yves	35	
DE VILLENEUVE Jacques	80		BELOUARD Bernard	49	
VERMERSCH Luc	80		DUHAMEL Olivier	53	
LORIETTE Sébastien	08		LEROUX Gérard	72	
ROUSSEAU Christian	10		BLUTEAU Franck	85	
FLOGNY Jean-Pierre	10		PORCHER Hugues	85	
PIETREMENT Benoît	51		BOUVAT-MARTIN Bruno	18	
GRIFFON Pol	51		BUTOUR François	18	
PREVOTEAU François	51	BARRET François	28		
MALINGRE Claude	52	DUPRE Jean Marc	28		
JACQUES François	54	THIROUIN Eric	28		
MENOUX Daniel	55	DUTEILLEUR Dorian	28	Centre Val de Loire	
RISSE Claude	57	DOUBLIER Paul-Henri	28		
SCHNEIDER Christian	67	MALOU Claude	36		
RIMELIN Laurent	68	GUERIN Vincent	36		
BOURSIQUOT Frédéric	17	ROBIN Jean-Claude	37		
RENAUDEAU Jean-Marc	79	LOISEAU Jean-François	41		
ANDRIEUX Jean-Didier	24	VERNON Patrick	41		
CALBO Christian	47	FERRIERE Benoît	45		
THIROUIN Pierre-Yves	86	BENOIST Cédric	45		
JOSSERAND Thierry	01	GLEIZES Jean-François	11		Occitanie
DUPRE Jean-Hugues	03	PONTIER Michel	30		
DESGOUTTE Pierre	03	HALBEDEL Georges	31		
PEILLET Stéphane	69	SICARD Bernard	31		
TRILLON Mathieu	63	PARAYRE Yvon	31		
FAIVRE Claude	38	DE SCORAILLE Alain	32		
VIDAL Sébastien	63	NOYER Roland	82		
MILARD Cyrille	77	DE SAMBUCY Nicolas	13		
FROT Frédéric	77	GROSSI Alain	03		
HEUSELE Philippe	77	LANGLOIS-BERTHELOT J.P.	14	Prov. Alpes Côte d'Az.	
GREFFIN Damien	91	LEVESQUE Laurent	27		
ISAMBERT Jean-François	91	CHOPIN Régis	27		
		PREVOST Jean-Pierre	61		
		DUFOUR Thierry	76		
					Normandie

ADMINISTRATEURS INVITÉS EN TANT QUE REPRÉSENTANTS DE LEUR ORGANISATION

MAZEL Bertrand	Syndicat des Riziculteurs
PREVOST Jean-Jacques	Coop de France Métiers du grain
CALLEAU Jérôme	Groupe INVIVO
PARAYRE Yvon	SORGHO
PEYRAUBE Daniel	AGPM
SIRET Jacques	FOP
DUCHEMIN Vincent	Jeunes agriculteurs
SMESSAERT Luc	FRNBP

LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AGPB

PRÉSIDENT

PINTA Philippe

PRÉSIDENT D'HONNEUR

DE BENOIST Henri

VICE-PRÉSIDENTS

HAQUIN Rémi
CHAMBRETTE Dominique

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ISAMBERT Jean-François

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

JACQUES François
PIETREMENT Benoît
THIROUIN Eric

TRÉSORIER

BARRET François

MEMBRES DU BUREAU

BENOIST Cédric
DAUGER Olivier
DE SAMBUCY Nicolas
DUBIEF-BECHET Philippe
GREFFIN Damien
GRISON Christophe
HEUSELE Philipe
LOISEAU Jean-François
RENAUDEAU Jean-Marc

MEMBRES ASSOCIES

COTTART Joël
VERMERSCH Luc
GLEIZES Jean-François
LANGLOIS BERTHELOT Jean-Pierre
PAGESE Pierre

MEMBRES ES-QUALITÉ

PEES Christian
(Coop de France Métiers du Grain)
CALLEAU Jérôme (IN VIVO)
PARAYRE Yvon (Sorgho)
PEYRAUBE Daniel (AGPM)

DE LA RÉFLEXION POUR ANTICIPER ET AGIR

GROUPES DE TRAVAIL / PILOTES POLITIQUE



Olivier Dauger

► ENVIRONNEMENT



François Jacques

► ÉCONOMIE DE L'EXPLOITATION - RISQUES



Benoît Piètrement

► MISE EN ŒUVRE DE LA PAC



Luc Vermersch

► CÉRÉALIERES ELEVEURS



Dominique Chambrette

► COMMUNICATION



Philippe Dubief

& Dominique Chambrette

ZONES À MOINDRE POTENTIEL ◀



Didier Lenoir

ORGE DE BRASSERIE ◀



Jean-François Gleizes

RELANCE BLÉ DUR ◀



Pol Griffon

BUREAU COMMUN DES PAILLES ◀

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Pierre-Olivier Drege

► **DIRECTEUR GÉNÉRAL**
podrege@agpb.fr
01 44 31 16 29



Nicolas Ferenczi

► **RESP. DES AFFAIRES INTERNATIONALES**
nferenczi@agpb.fr
01 44 31 10 97



Sabira Mouchtaq-Ahamad

► **ASSISTANTE**
smouchtaqahamad@agpb.fr
01 44 31 16 82



Pascal Hurbault

► **RESP. COMMUNICATION**
phurbault@agpb.fr
01 44 31 16 25



Yolande Amaral

► **SECRÉTAIRE**
yamaral@agpb.fr
01 44 31 16 60



Camille Tubiana

► **RESP. JURIDIQUE ET DES RELAT. INSTITUTIONNELLES**
ctubiana@agpb.fr
01 44 31 10 04



Théo Bouchardeau

► **RESP. JUR. DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES**
tbouchardeau@agpb.fr
01 44 31 10 07



Martine Jullien

► **INGÉNIEUR ÉCONOMISTE**
mjullien@agpb.fr
01 44 31 16 15



Gildas Cotten

► **DÉBOUCHÉS ÉNERGÉTIQUES ET VALORISATION BIOMASSE**
gildas.cotten@agpm.com
01 44 31 10 92



Patrice Auguste

► **RESP. SERVICE RELATIONS TERRAIN**
pauguste@agpb.fr
01 44 31 10 05



Jérôme Josseau

► **CHARGÉ DE COMMUNICATION**
jjosseaux@agpb.fr
01 44 31 10 39



Joséphine Vincent

► **ASSISTANTE DE DIRECTION**
jvincent@agpb.fr
01 44 31 16 97



Carole Juhate

► **ASSISTANTE**
cjuhate@agpb.fr
01 44 31 10 77



DU CONJONCTUREL AU STRUCTUREL : PASSER LE CAP DE LA CRISE

► France : deux moissons diamétralement opposées

Une campagne céréalière 2015-2016 marquée par une récolte historiquement haute

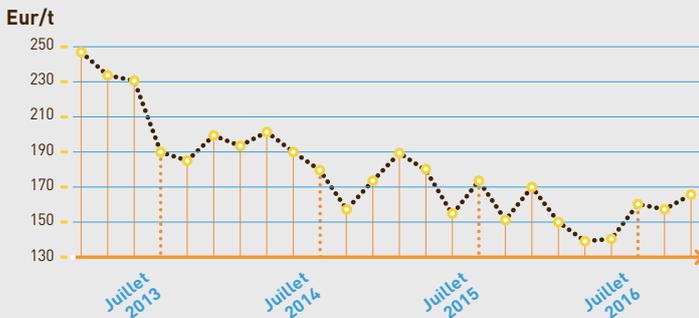
La campagne 2015-16 se caractérise par une récolte record au niveau mondial de 737 Mt et un stock final de 220 Mt. À l'échelle européenne, après une bonne campagne 2014-15 à l'exportation (33 Mt), le retour des blés russes a fermé des marchés pour les blés d'origine française (l'Egypte par exemple). Au final, avec des disponibilités en augmentation en 2015-16 et des débouchés en baisse tant en alimentation animale, qu'au niveau des exportations pays tiers, le stock final au 30 juin 2016 a atteint 16 Mt, soit 3 Mt de plus qu'à la même date de la campagne précédente. En comparaison, celui-ci atteignait seulement 8 Mt à la fin des campagnes 2012-13 et 2013-14.

Une récolte 2016 catastrophique

En France, l'année 2016 a été marquée par une fin de campagne 2015-2016, avec une récolte 2015 en blé tendre historiquement haute et un début de campagne 2016-17, marquée par une récolte historiquement basse avec 27 Mt seulement. Avec un rendement blé de 79 q/ha, la production française a atteint pour la récolte 2015, un niveau record à 41 Mt, soit 3,5 Mt de plus par rapport à la récolte 2014. Après une bonne campagne 2014-15 (plus de 11 Mt), les exportations vers les pays tiers ont augmenté fortement, atteignant près de 13 Mt. Cependant, malgré une consommation en alimentation animale qui augmente et un bon niveau des exportations pays tiers, le stock final est en augmentation autour de 4,5 Mt au 30 juin 2016, par rapport à 2,8 Mt au 30 juin 2015.

PRIX BLÉ TENDRE

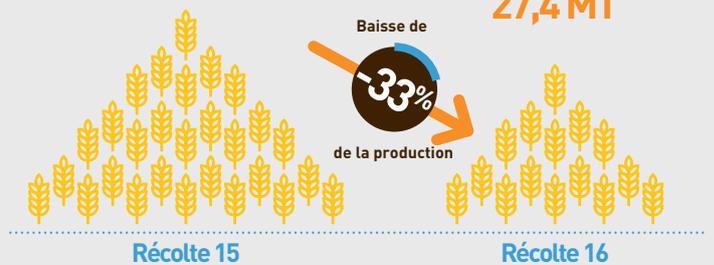
RENDU ROUEN BASE JUILLET



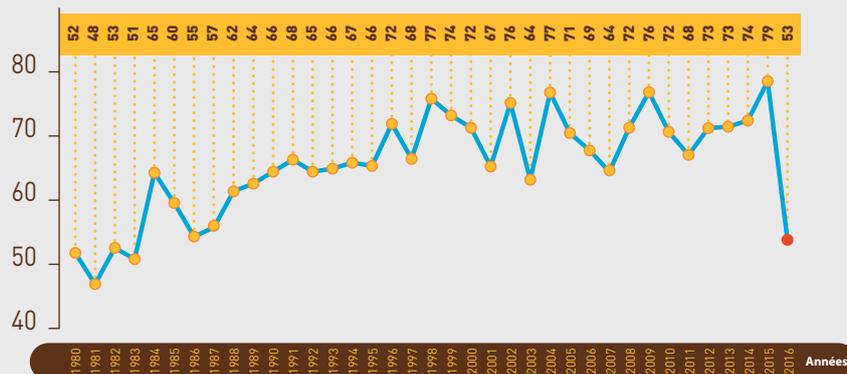
PRODUCTION BLÉ TENDRE

41 MT

27,4 MT



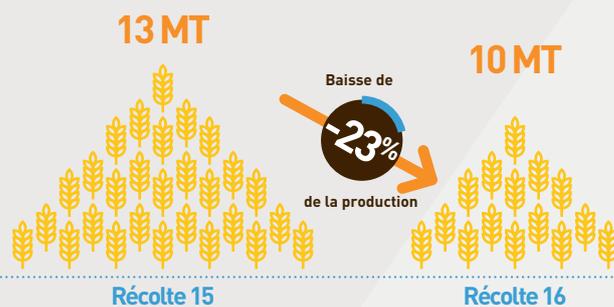
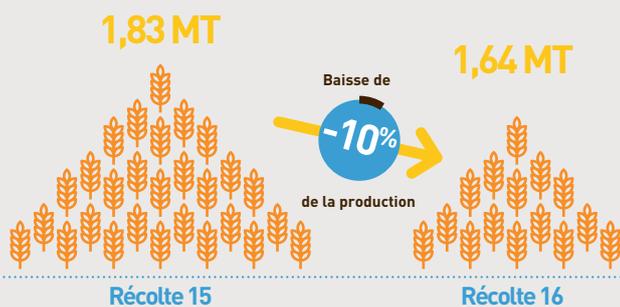
RENDEMENT BLÉ TENDRE



► 1980 à 2016 (q/ha) - Source AGRESTE

PRODUCTION BLÉ DUR

PRODUCTION ORGE

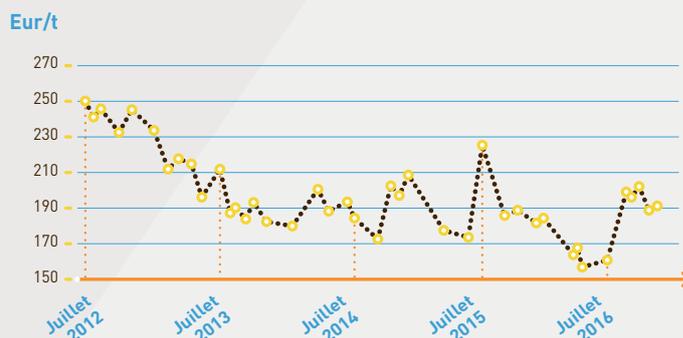
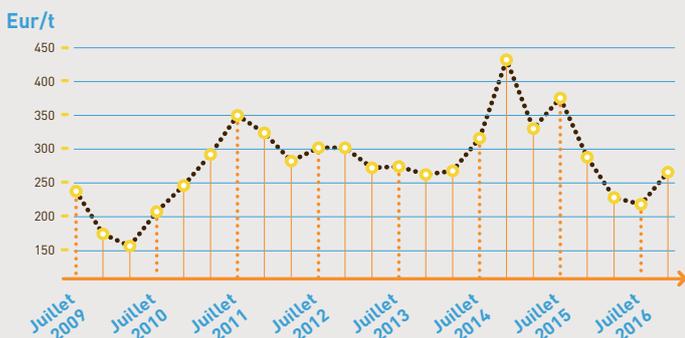


PRIX BLÉ DUR

PRIX ORGE DE BRASSERIE

FOB LA PALLICE €/t - BASE JUILLET

FOB CREIL €/t - BASE JUILLET

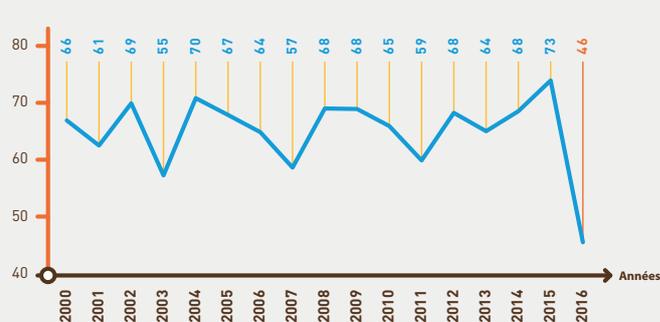
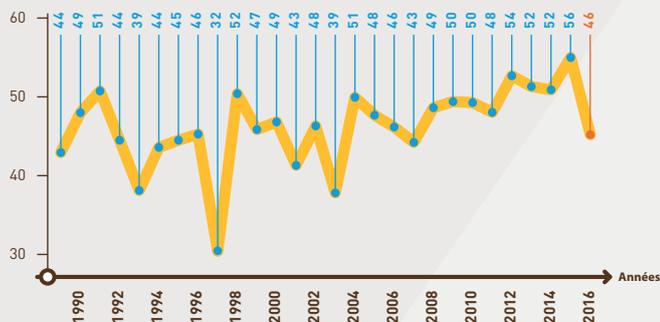


RENDEMENT BLÉ DUR

RENDEMENT ORGE HIVER

1990 à 2016 - (q/ha)

2000 à 2016 - (q/ha)



RENDEMENT ORGE PRINTEMPS

2000 à 2016 - (q/ha)



Blé dur : une récolte en baisse malgré la hausse des surfaces

Le rendement du blé dur en France, en 2016, tombe à 42q/ha, ce qui correspond au rendement du blé dur en France des années 1980. En comparaison, le rendement blé dur était de 57q/ha pour la récolte 2015. Si le rendement du blé dur en régions Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Languedoc ne diminue que légèrement, il baisse drastiquement dans les régions Centre et Ouest-Océan. Il passe de 72,4q/ha à 23q/ha en région Centre et de 68,5q/ha à 48q/ha en région Ouest-Océan.

Malgré l'accroissement des surfaces de blé dur : 379 000 ha en 2016 par rapport à 319 000 ha en 2015, la production française de blé dur baisse de 1,6Mt contre 1,8Mt en 2015. La production est totalement en dehors des statistiques connues, qu'il s'agisse des niveaux de rendements (jusque -45% par rapport à la moyenne des 5 ans) ou des paramètres qualitatifs, déclassant de fait les marchandises en fourrager. Dans les autres bassins, on retrouve une situation plus conforme en moyenne aux campagnes précédentes avec néanmoins une très forte hétérogénéité observée pour l'ensemble des critères qualité.

La mauvaise qualité d'une partie de la production française a des incidences directes et indirectes sur l'industrie semoulière française, contrainte de faire prioritairement appel aux blés durs des régions du sud de la France, et au-delà, par un manque de disponibilité, aux blés durs d'importation.

Par ailleurs, la France auparavant 1er exportateur de semoule en Europe, est en train de perdre sa place, car ses prix sont de 15 à 20% plus chers que ceux de ses concurrents directs. Selon les dernières prévisions de FranceAgriMer, près de 200 000 tonnes de blé dur seront orientées vers la fabrication d'aliment pour bétail (FAB) au cours de cette campagne et le stock final de blé dur en France est estimé autour de 200 000 tonnes au 30 juin 2017.

Au niveau européen, les surfaces agricoles pour la production de blé dur sont en hausse de 8% en 2016. Depuis presque cinq ans, ces surfaces augmentent de manière régulière en

Italie, ce qui permet mathématiquement à ce pays d'augmenter la production et de réduire le volume des importations. Les surfaces ont augmenté légèrement en Espagne et diminué fortement en Grèce.

La production de blé dur en Europe, estimée à 9Mt, est en hausse de 12% par rapport à la récolte 2015. La production continue de croître de manière importante en Italie et dans le bassin du Danube. Elle augmente plus légèrement en Grèce et en Espagne.

Avec une production mondiale de blé dur proche de 40Mt et une consommation mondiale qui devrait être normalement d'environ 38Mt, le bilan mondial est donc excédentaire. De fait, les stocks mondiaux de blé dur sont en forte hausse et atteindront vraisemblablement presque 11Mt, contre près de 9 lors de la campagne précédente. La majorité de ces stocks (58%) devrait être concentrée dans les pays exportateurs, notamment au Canada.

Orges de brasserie : une récolte 2016 qui impacte lourdement la campagne de commercialisation

Comme les autres céréales, la récolte d'orges n'a pas échappé aux conditions climatiques défavorables en 2016. Elle dépasse à peine 10Mt toutes orges confondues selon FranceAgriMer, soit une chute globale de 23% par rapport à la récolte 2015. Selon les dernières estimations, avec près de 8Mt, la production d'orges d'hiver 2016, tous débouchés confondus, est en repli significatif de plus de 20% par rapport au record établi en 2015. En revanche, elle s'inscrit au niveau de la moyenne quinquennale grâce à une surface en hausse à 1.436Mha, compensant un rendement moyen fortement en recul de 55,4q/ha (73 pour la récolte 2015).

Avec 2,1Mt, la production d'orges de printemps 2016 est aussi en repli de près de 30% par rapport à la récolte 2015 et 34% par rapport à la moyenne quinquennale.

A l'effet surface en diminution, s'ajoute un rendement moyen national en baisse de plus de 15q/ha (49q/ha pour la récolte 2016 par rapport à 65q/ha en 2015).

Comme pour les blés, les mauvaises conditions climatiques de fin de cycle ont dégradé progressivement le potentiel de rendement et la qualité brassicole. Les calibrages faibles et les teneurs en protéines élevées nécessiteront chez les malteurs des manipulations et un travail du grain importants.

Les orges d'hiver et de printemps ne présentent pas la qualité brassicole requise, du fait d'un calibrage globalement faible à 55% en orges d'hiver, autour de 70% en orges de printemps et un taux de protéines élevé. Une grande partie des orges françaises a été déclassée en orges fourragères, réduisant le disponible pour le marché de la malterie et pour l'export en orges brassicoles. Des quantités significatives d'orges devront trouver des marchés alternatifs qui n'existent pas ou peu aujourd'hui. Cette diminution sensible de l'exportable est une des explications de la chute des tonnages exportés, notamment vers la Chine. La prévision d'exportation vers les pays tiers passe de 4,6Mt pour la récolte 2015 à 1,7Mt pour cette récolte 2016, notamment en raison du fort potentiel de baisse des exportations vers l'Afrique du nord.

CHIFFRES CLÉS BLÉ DUR

379 000 ha

en Blé dur en 2016

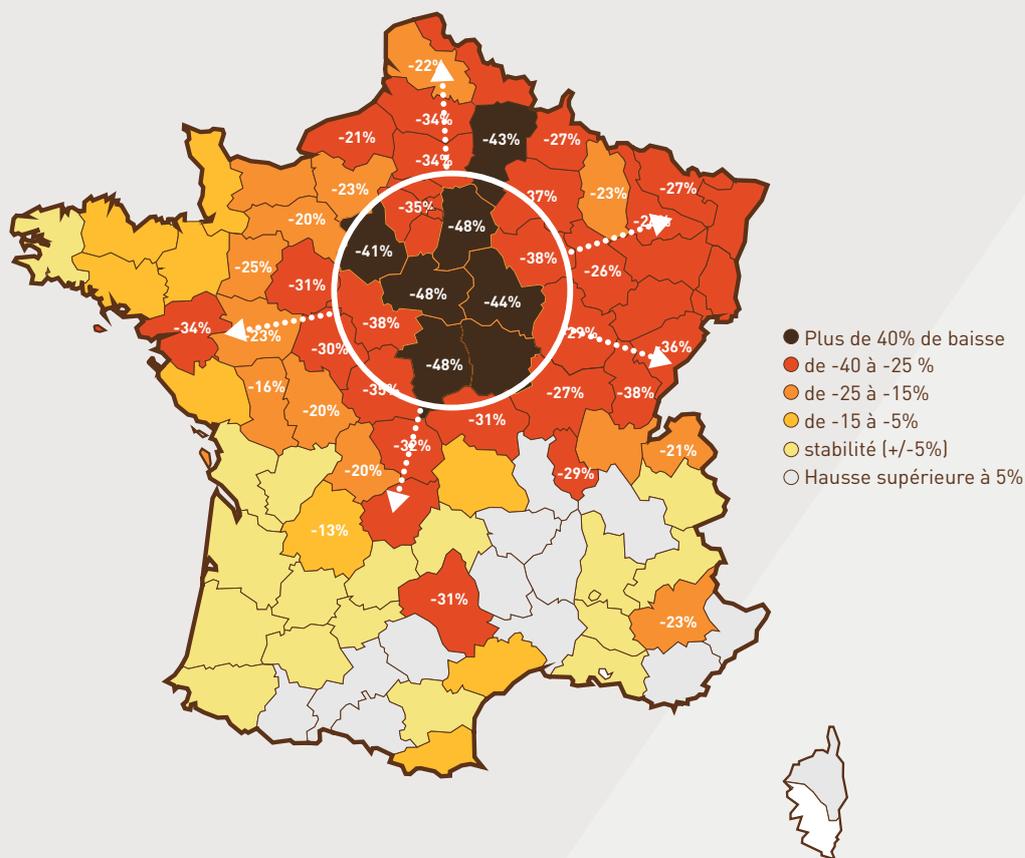
+18%

319 000 ha

en Blé dur en 2015

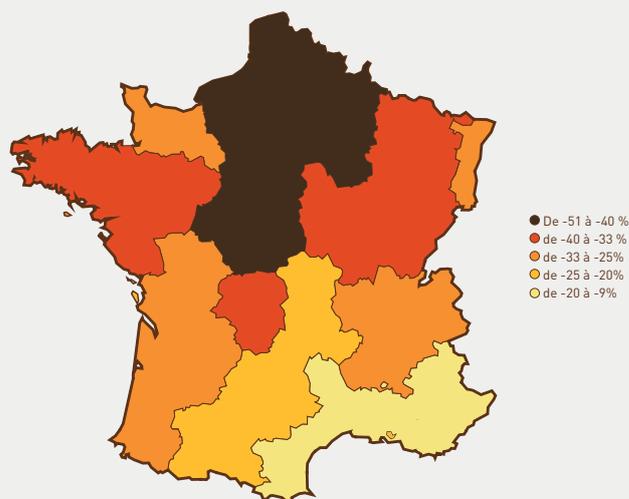
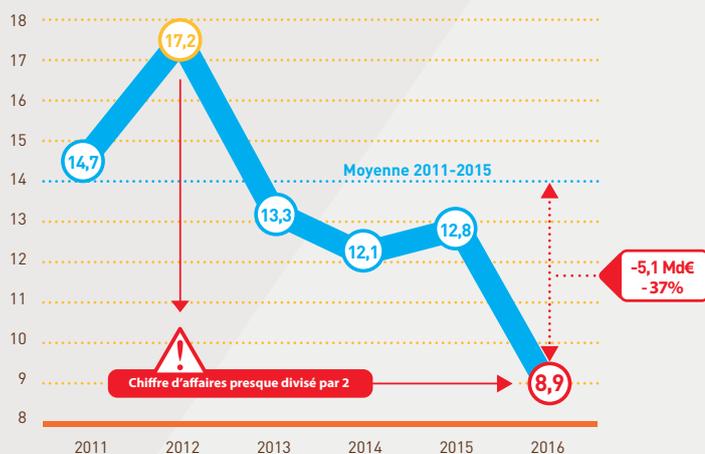
RENDEMENT BLÉ TENDRE 2016

VARIATION DU RENDEMENT BLÉ TENDRE EN 2016 PAR RAPPORT À LA MOYENNE 2011-2015



Source : AGRESTE

PRÈS DE 5,1MDS€ DE PERTES DE CHIFFRE D'AFFAIRES SCOP SORTIE FERME



► Estimation AGPB sur la base du Chiffre d'affaires SCOP, à partir surfaces Agreste, prix payés producteur et estimations récolte Arvalis d'octobre 2016 (Md€/an)

► Baisse de CA (%), par rapport à la moyenne sur 5 ans

► Année 2016 : une collecte inédite appelant un plan d'urgence

La filière céréalière française connaît l'une de ses pires campagnes depuis la fin de la guerre : faibles volumes, prix déprimés et qualité médiocre. Pourtant, la production mondiale de céréales (blé et céréales secondaires) devrait atteindre un record absolu lors de la campagne 2016-2017 à 2,07 milliards de tonnes et, grâce à d'importants stocks de report, l'offre globale pourrait dépasser la barre des 2,5 milliards de tonnes pour la première fois. Ce phénomène entrainera automatiquement des prix mondiaux encore plus bas. La baisse des productions de l'Europe de l'Ouest et plus particulièrement de la France n'a aucun impact en la matière.

Un niveau de rendement jamais vu depuis 30 ans en céréales

La collecte française est en net recul en 2016 en raison d'une baisse drastique de rendement sur la plupart des céréales. Les régions Centre Val de Loire, Ile de France, et Hauts de France enregistrent les plus grosses chutes de rendement en céréales. Plus on s'éloigne de ce cercle moins la chute est brutale tout en restant à des niveaux exceptionnellement bas. Certaines régions comme les façades ouest maritime et régions sud ont été relativement plus épargnées notamment pour le blé dur. Au-delà des volumes constatés, plusieurs critères qualité sont affectés et ne respectent pas les cahiers des charges contractuels habituels. Le déclassement des marchandises réduira d'autant la rémunération des producteurs.

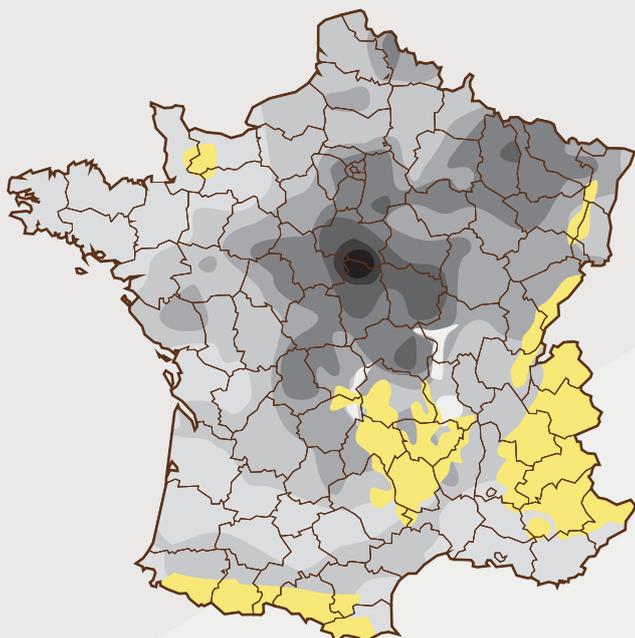
En blé tendre, FranceAgrimer dans sa dernière synthèse qualité indique que seuls 24% de la collecte possèdent un poids spécifique au-dessus de 76 kg/hl.

L'agriculture : une activité climato dépendante

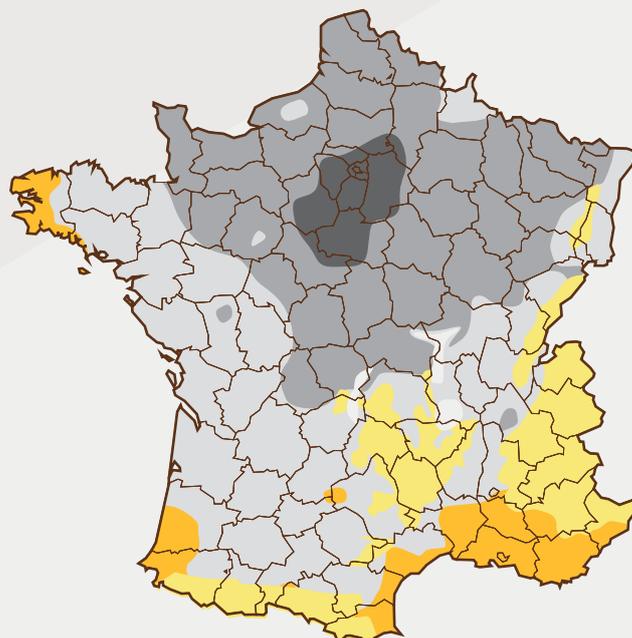
Les conditions climatiques de la fin du printemps 2016 sont directement responsables de la chute de rendement en céréales. Les potentiels de rendement étaient pourtant initialement très bons mais ils se sont dégradés de semaine en semaine avec les intempéries de mai et juin. A cette période critique pour les céréales, un excès de pluviométrie conjugué à un déficit important de rayonnement et des températures anormalement basses ont conduit à une baisse importante de la fécondation des épis. De surcroit, les faibles grains présents n'ont pas pu se remplir correctement du fait de l'asphyxie des racines. Les dramatiques inondations observées dans la région Centre Val de Loire ont achevé de réduire une bonne partie des potentiels de production. La pression maladies (rouille, septoriose, fusariose) déjà forte toute la campagne s'est renforcée, favorisée par l'importante hygrométrie.

Une année singulière qui rappelle à tous que l'activité agricole est une activité climato dépendante.

► Excès de pluviométrie en 2016



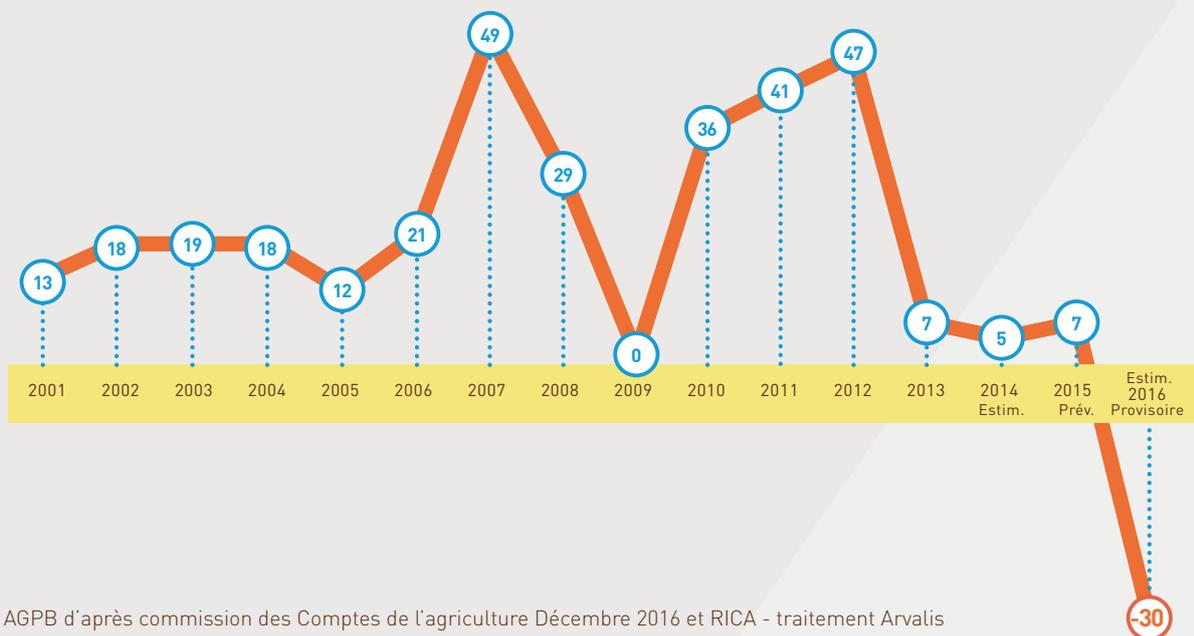
► Déficit de rayonnement en 2016



Source : ARVALIS Institut du Végétal

REVENU MOYEN DES SCOPEURS 2016

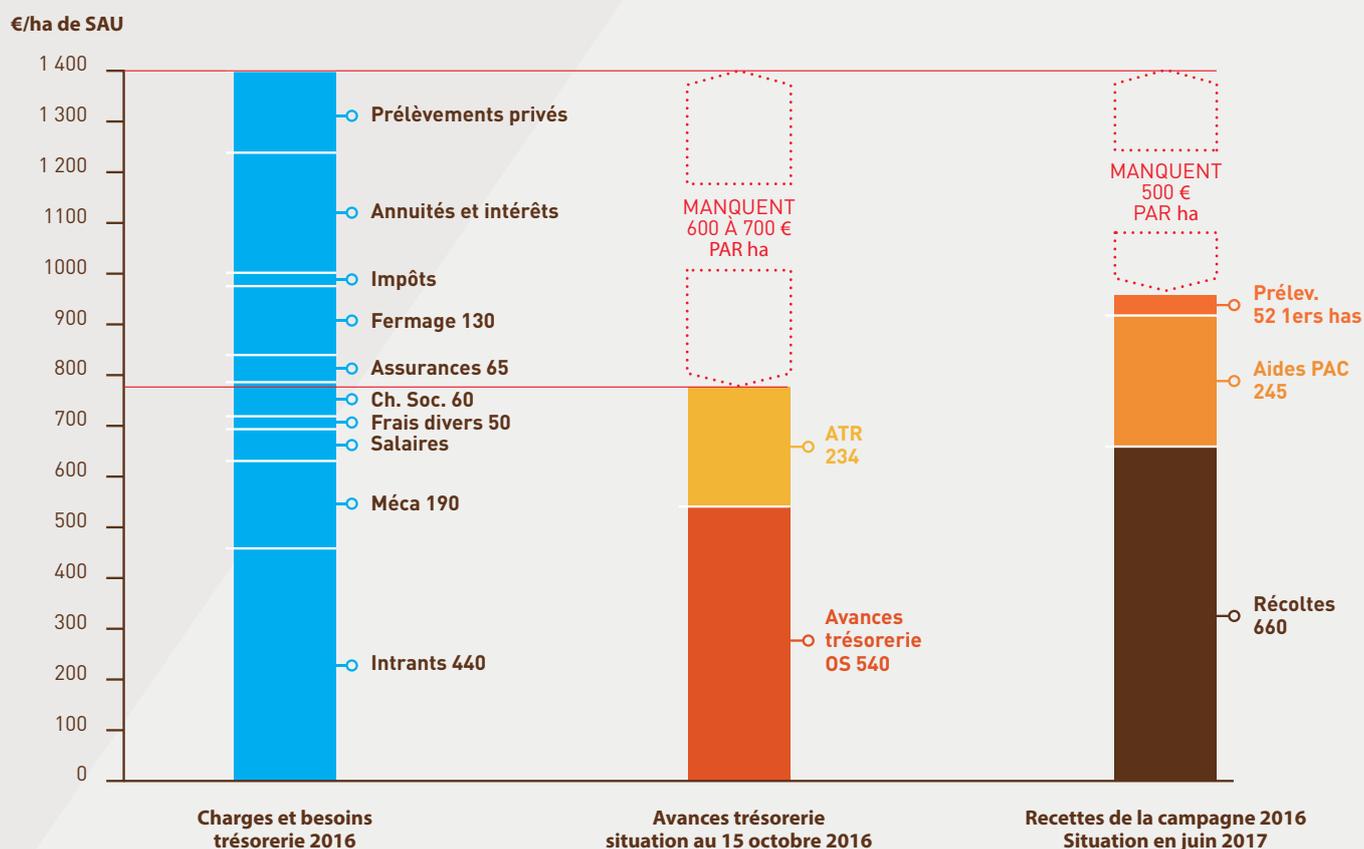
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT ET APRÈS MSA, PAR ACTIF FAMILIAL



Étude AGPB d'après commission des Comptes de l'agriculture Décembre 2016 et RICA - traitement Arvalis

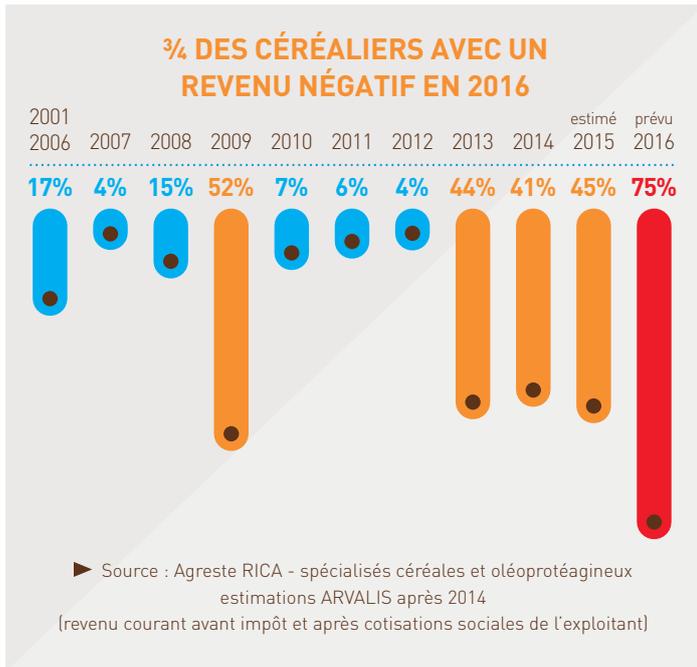
L'AMPLEUR DE L'URGENCE POUR LES CÉRÉALIERES SPÉCIALISÉS

UNE ÉVALUATION ALARMANTE DANS LES ZONES LES PLUS TOUCHÉES



► 500 à 700€/ha manquants pour la campagne 2016/2017

Source : estimation AGPB



Plus de 40 % d'entre eux ne dégagent plus de revenu, phénomène qui s'est aggravé en 2016 avec des aléas climatiques de grande ampleur.

S'appuyant sur des expertises Arvalis et ses propres travaux, l'AGPB continue d'évaluer la situation économique des céréaliers, alors que la Commission des Comptes de l'Agriculture et de la Nation ne la publie plus.

Très rapidement au cours de l'été 2016, l'AGPB a révélé la situation catastrophique des céréaliers pour convaincre de l'urgence de la situation et de la nécessité de prendre des mesures d'accompagnement.

Des conséquences économiques catastrophiques

Dans un contexte de prix des céréales (-100 €/t en 3 campagnes), fortement affectés par l'abondance mondiale, le cumul des chutes de rendements et des déclassements de qualité a provoqué un effondrement des chiffres d'affaires des récoltes de céréales et dans une moindre mesure d'oléo-protéagineux. En 2016, ce sont donc plus de 5 milliards d'€ d'impact par rapport à la moyenne 2011-2015.

Les pertes des producteurs atteignent 500 €/ha au niveau national voire plus selon les régions. Ni les acomptes des organismes de collecte, ni les avances de trésorerie PAC promises en octobre 2016 ne peuvent compenser ces pertes. Il a ainsi été difficile de financer les remises en culture de la campagne 2017, et d'assurer les échéances des emprunts ou encore moins de dégager un revenu, sans mesures d'accompagnement exceptionnelles.

Revenu des céréaliers : communiquer au plus vite sur la situation dégradée des producteurs

Depuis toujours, l'AGPB se bat pour préserver le revenu des céréaliers. Force est de constater que les pouvoirs publics et les médias font peu de cas de la dégradation continue du revenu des céréaliers spécialisés depuis 4 ans.



Des chiffres alarmants

27 Mt

de production blé tendre



-30%

par rapport à la moyenne 2011-2015

-5 milliards d'€

de chiffre d'affaires de la ferme céréales et oléo protéagineux France

500 €/ha

de déficit de trésorerie d'environ pour la prochaine campagne



des céréaliers spécialisés sans revenu, et certains depuis 4 ans

L'AGPB propose un plan d'urgence céréales

Dès le mois de juin 2016, l'AGPB s'est mobilisée autour de son Président pour anticiper et élaborer un plan d'actions face à l'ampleur de la catastrophe pressentie. Le 27 juillet, l'AGPB a tenu une conférence de presse pour présenter son plan d'urgence.

Un conseil d'administration exceptionnel fin août 2016 a permis de valider les revendications et de recueillir les premières estimations en provenance du terrain.

Celles-ci ont mis en évidence l'ampleur du manque à gagner que les entreprises céréalières allaient subir et qui pouvaient pénaliser la relance du cycle de production pour la campagne suivante. C'est dans cet esprit que l'AGPB, a proposé la mise en place de mesures de trésorerie, d'allègement de l'endettement, de simplification des contraintes administratives pour les céréaliers sinistrés, en appui aux réseaux syndicaux départementaux et régionaux très présents sur le terrain.

Ces mesures nationales ont été rappelées lors du meeting syndical de la FNSEA de La Motte Beuvron le 1^{er} septembre 2016, au lendemain de la réunion des ministres de l'agriculture européens à Chambord.

Une filière mobilisée face à la crise

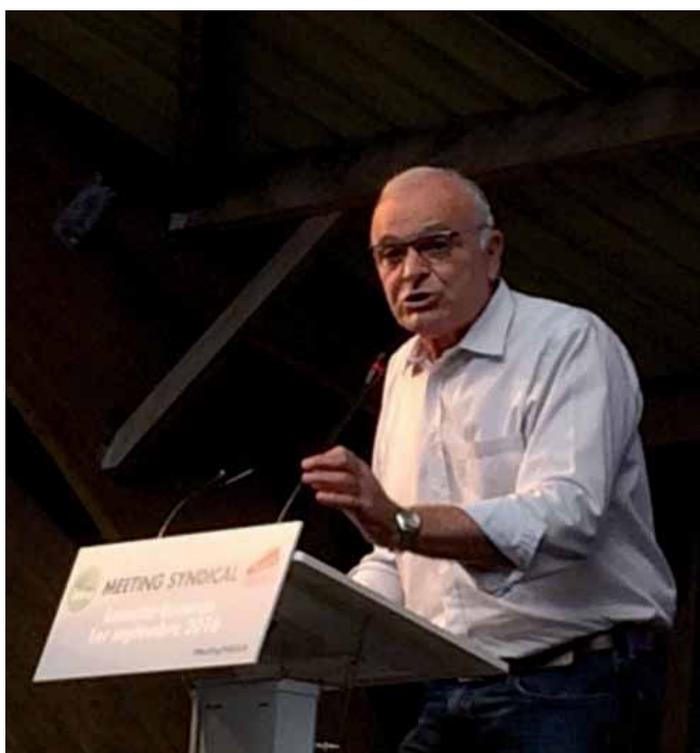
Cette moisson exceptionnelle aura des conséquences importantes sur toute la filière céréalière : production, collecte et transformation, fournisseurs de l'amont agricole (machinisme, intrants...). La filière céréalière très organisée a réagi très rapidement pour soutenir les producteurs durement touchés. Dès que les collecteurs ont eu une image fiable de l'état de la collecte, un certain nombre d'entre eux a proposé des mesures conjoncturelles pour soutenir leurs livreurs : facilité et délais de paiement des intrants, conseil d'itinéraire technique à bas coût, prise en charge d'intérêts, compléments de prix augmentés, allègements des barèmes de réfaction...

Du côté des transformateurs, des adéquations entre les contrats et la qualité reçue ont été réalisées de gré à gré. Les instituts techniques ont été mobilisés pour dispenser des conseils de réduction des charges ne pénalisant pas les itinéraires technico-économiques des prochaines campagnes.

Le plan Valls

Le gouvernement face à la crise sans précédent vécue par les céréaliers français a tardé à réagir. Ce n'est que le 4 octobre 2016 que le Premier ministre Manuel Valls a annoncé un « pacte de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles ». Pour autant, le gouvernement a repris un certain nombre de propositions de l'AGPB.

► L'AGPB MOBILISÉE ET FORCE DE PROPOSITIONS



PLAN D'URGENCE CÉRÉALES EN 10 MESURES

- AGPB -



SOUTENIR LA TRESORERIE À COURT TERME

- 1 Octroi de prêts exceptionnels moisson 2016 garantis par la BPI, surcoût payé par l'état
- 2 Reconnaissance catastrophe naturelle et cas de force majeure pour dégrèvement TFNB
- 3 Facilité de paiement des charges d'exploitation (année n-1)
- 4 Avances sur les aides PAC dès le 16 octobre
- 5 Blocage à 10% du paiement redistributif



ASSURER UNE PROTECTION EFFICACE CONTRE LES ALEAS CLIMATIQUES

- 6 Consolidation et amélioration de l'assurance aléas climatiques
- 7 Liberté de réintégration de l'auto assurance DPA



REPARTIR SUR DE BONNES BASES TECHNIQUES

- 8 Assouplissement des obligations de couverture des sols
- 9 Suppression exceptionnelle de la référence 2016



MOBILISER DES FONDS EUROPEENS

- 10 Conduire la France à obtenir une aide exceptionnelle européenne

ANTICIPER ET AGIR FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX POUR TROUVER DES SOLUTIONS POUR L'AVENIR

► Gestion de la Politique Agricole Commune en France

Dossiers PAC : des retards accumulés

L'année 2015 avait été celle de la mise en place calamiteuse de la nouvelle PAC en France, pour laquelle certains dossiers des agriculteurs ne sont toujours pas instruits à ce jour.

En 2016, les pouvoirs publics ne sont pas parvenus à résorber le retard dans l'instruction des dossiers et dans les paiements. Il a fallu attendre fin 2016 pour obtenir enfin la restitution de la plupart des dossiers de...2015, avec leurs éléments surfaciques et les informations sur les SIE. A cette même date, il restait encore 1000 dossiers de paiements découplés non soldés pour 2015.

En 2016, les agriculteurs ont dû remplir leurs déclarations sans pouvoir consulter le retour d'instruction de leur dossier de l'année précédente, en contradiction avec la réglementation européenne. Et malgré les promesses ministérielles de « calendrier normal » faites en février pour les paiements 2016, il a fallu recourir à nouveau à une avance de trésorerie remboursable (ATR) versée en octobre pour les aides découplées, leur solde, ainsi que le paiement des aides couplées, MAEC et Assurance récolte n'étant annoncés qu'entre mars et l'été 2017.

Mobilisation et succès syndicaux

Parallèlement à l'effort fourni pour répondre à la situation catastrophique liée à la moisson de 2016 par le Plan d'urgence céréales, l'AGPB a maintenu la pression pour une amélioration de la mise en œuvre de la PAC. Orchestrée par le groupe de travail AGPB sur la PAC présidé par Benoît Piétremont, plusieurs actions ont été menées en étroite collaboration avec la FNSEA auprès des autorités françaises, avec le Copa-Cogeca et nos homologues d'autres pays (Allemagne, Royaume-Uni, Irlande...) à l'échelle européenne.

Le premier résultat emblématique obtenu par l'AGPB, a été le changement de la notification française à Bruxelles pour 2017 concernant le prélèvement redistributif (prime aux 52 premiers ha). Le taux initialement notifié à 15% en 2017 puis 20% en 2018 a été gelé à 10%. L'AGPB restera mobilisée pour la prochaine notification prévue en juillet 2017 afin de ramener ce prélèvement à 0.

De plus, l'AGPB, avec le Syndicat des riziculteurs, a obtenu la mise en place à partir de 2017 d'une aide couplée à la production de riz à hauteur de 2M€ soit environ 140€/ha sans plafond à l'exploitation. Enfin, pour les télé-déclarations à compter de 2017, deux demandes fortes de l'AGPB ont été entendues : la possibilité pour les producteurs de ne déclarer que les SIE qu'ils souhaitent (donc de ne pas les déclarer au-delà de 5%), et son corollaire, l'apparition pendant la déclaration d'un récapitulatif des éléments déclarés permettant le calcul des taux de SIE et de diversité d'assolement.

Influencer l'évolution de la PAC en Europe

Sur le front européen, deux chantiers importants ont été engagés par la Commission en 2016 et qui aboutiront en 2017 : la 4^{ème} vague de « simplification » de la PAC, couplée à une évaluation du verdissement, le « règlement omnibus » en marge de la révision budgétaire et des outils assurantiels du 2nd pilier. L'AGPB a œuvré cette année sur ces deux sujets : publication d'un guide et organisation avec la FNSEA d'une participation française forte à la consultation européenne de février sur le verdissement, rencontre franco-allemande avec la Commission en septembre sur les SIE, propositions d'amendements au projet de règlement omnibus, participation active au « think tank » Farm Europe.

L'AGPB s'oppose au projet d'augmentation du taux de SIE (5 à 7%), aux limitations réglementaires concernant les durées minimales sur les cultures dérobées et jachères, l'interdiction des phytosanitaires sur les SIE cultures fixatrices d'azote, cultures dérobées et jachères.

De même, l'AGPB est force de propositions sur le verdissement et les assurances : non déclaration des espèces implantées en SIE cultures dérobées, différenciation entre blé tendre et blé dur à considérer comme cultures différentes pour la diversité.

Préparer l'avenir, c'est aussi réfléchir dès aujourd'hui à la PAC du futur, celle qui fera probablement l'objet d'une décision en 2020 ou 2021 pour une mise en œuvre en 2021 ou 2022. L'AGPB y a donc consacré dès 2016 une réflexion centrée sur la gestion des risques agricoles. En matière d'assurance climatique, l'AGPB propose que la cotisation subventionnable à 65% porte sur un seuil de déclenchement abaissé à 20%, et non plus 30%.

Au niveau européen, pour ne pas laisser aux anti-européens, aux ultra-libéraux, aux idéologues de la décroissance et aux environnementalistes le monopole du débat, l'AGPB a participé activement aux séminaires organisés en 2016 à Bruxelles par le Copa-Cogeca (13 mai, 27 juin, 16 novembre), ainsi qu'au Forum alimentaire mondial organisé le 15 octobre par Farm Europe et Confagricoltura en Italie.



PHILIPPE PINTA

► « La PAC doit inciter davantage les États membres et les agriculteurs à développer largement l'assurance récolte, qui doit offrir des conditions de déclenchement et de franchise incitatives sans pour autant devenir obligatoire. »



► La gestion des risques : enjeu central pour l'avenir



FRANÇOIS JACQUES

► « Les céréaliers doivent disposer d'outils pour gérer leurs entreprises dans une approche pluriannuelle. »

Convaincue que la profession céréalière doit rester maîtresse des choix techniques et politiques en matière de gestion des risques, l'AGPB a conduit au sein d'un groupe de travail d'administrateurs des travaux avec des assureurs, a rencontré des courtiers et a réalisé des évaluations en matière de pistes d'amélioration de l'assurance récolte et d'expertises sur l'assurance chiffre d'affaires.

Sans tabou, toutes les pistes ont été explorées : des solutions assurantielles expérimentées par les assureurs ou les organismes stockeurs, aux aides variables dites contra-cycliques, en passant par l'épargne de précaution en France ou à l'étranger ou le système américain du Farm Bill.

Des comparaisons sur des fermes françaises sur les 10 dernières années ont permis au groupe de travail piloté par François JACQUES de présenter des préconisations qui ont servi à l'élaboration du projet AGPB en matière de gestion des risques.

En premier lieu, ces travaux ont permis de négocier avec les assureurs une amélioration du fonctionnement du contrat socle nouvellement expérimenté en 2016. Avec l'ampleur de la catastrophe climatique, l'enjeu était de taille pour

pérenniser l'outil d'assurance récolte. Aux côtés de la FNSEA, l'AGPB a convaincu les assureurs de ne pas appliquer de décote pour raisons sanitaires sur les sinistres constatés en 2016, le caractère exceptionnel et brutal des intempéries étant à l'origine du développement des maladies ou ravageurs. L'AGPB a obtenu par ailleurs la confirmation que les taux de subvention des cotisations de l'assurance récolte ne subiraient pas de stabilisateur pour 2016 et 2017, mais n'a pas été entendue quant à la simplification et l'accélération du remboursement de ces cotisations. L'AGPB continuera à œuvrer pour que cet outil de gestion des coups durs climatiques soit plus largement utilisé grâce à une amélioration des critères : franchise et seuil de déclenchement abaissés à 20 % et subventionnés par l'UE et l'état membre à un taux uniformisé à 65 %, proposition systématique de rachat de rendement pour conserver des références efficaces, amélioration de la transparence des contrats...

Concernant l'amélioration du dispositif d'épargne de précaution, l'AGPB s'est heurtée au refus des pouvoirs publics de réexaminer le dispositif de la déduction pour aléa (DPA) lors de l'examen de la loi de finances pour 2017, alors qu'elle avait participé à des auditions parlementaires sur la fiscalité agricole pour présenter ces améliorations. Ce travail sera bien évidemment reconduit avec les nouveaux décideurs en 2017 pour rendre beaucoup plus efficace cet autre outil de gestion des risques qu'est l'épargne de précaution.

► La compétitivité des céréaliers : un objectif stratégique réaffirmé

Sous le pilotage professionnel de François JACQUES, le groupe économie de l'exploitation de l'AGPB a examiné la compétitivité comparée des céréaliers français par rapport à leurs homologues européens avec la collaboration de Pluriagri. Les céréaliers français, entreprises à capitaux familiaux, sont performants sur la compétitivité de leurs céréales par rapport à des entreprises des pays de l'Est de plusieurs centaines, voire milliers d'hectares. Toutefois, ils restent fragiles et disposent de moins de capacité d'autofinancement, les aides PAC composant exclusivement la rémunération du travail.

Le bureau de l'AGPB a validé à l'issue d'un séminaire en juin 2016 la nécessité de redéfinir un nouveau cap en termes de gain de compétitivité pour permettre aux céréaliers français d'être plus résistants face à des aléas économiques et climatiques de plus en plus fréquents. C'est sous le terme générique « regagner en compétitivité 30€/t de céréales » que ces travaux se poursuivent en 2017.

Parallèlement, la situation alarmante des zones intermédiaires a été portée à la connaissance des dirigeants de la FNSEA afin de trouver des voies d'amélioration pour ces producteurs en difficulté depuis plusieurs années.

► Développer les marchés, améliorer leur fonctionnement



ARNAUD RONDEAU

► « Les céréales sont une formidable pompe à carbone, une solution pour l'alimentation et le climat. Dans le cadre du développement de l'utilisation du bioéthanol, des sacs bioplastiques, de la méthanisation des cultures énergétiques, de la mobilisation des pailles et CIVE, plusieurs propositions de la Commission biomasse AGPM / AGPB ont été adoptées au bénéfice du climat. »

Bioéthanol : plusieurs succès dans les lois de finances et un regret

Dans le cadre des différentes lois de finances, l'AGPB a obtenu deux mesures de nature à développer le marché du bioéthanol en 2017 : une hausse du taux d'incorporation via la TGAP* , à 7,5% en 2017 pour l'essence contre 7% depuis 2010 ; et la récupération de la TVA sur les essences consommées par les véhicules d'entreprises. Ces améliorations devraient mettre progressivement les voitures à essence sur un pied d'égalité avec le diesel. L'AGPB, et ses partenaires de la filière bioéthanol se réjouissent également de l'ouverture d'un nouveau débouché au bioéthanol. En effet, le Projet de loi de finance rectificatif de 2016 crée une fiscalité spécifique

*TGAP : TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES

réduite (4,40€/hl au lieu de 63,07€/hl pour l'essence) pour le carburant ED95 (95% de bioéthanol), utilisable dans des moteurs dédiés pour les bus. En revanche, l'AGPB regrette l'obstination du gouvernement à maintenir la taxe carbone sur les biocarburants et les bioénergies, ce qui est illogique et surtout contraire à la Loi sur la Transition Énergétique. Enfin, l'AGPB poursuit son soutien à l'homologation des boîtiers flexfuel.

Bioéthanol

200 000 ha

de blé éthanol
(ou 0,7% de la SAU)

3%

de la production
de céréales



**Bioéthanol céréales
+
betteraves**

= 6% de l'énergie
des essences

Bioéthanol après 2020 : nouvelle bataille européenne

Le plafonnement à 7% en 2020 des biocarburants conventionnels dans les transports terrestres était à peine entériné que la Commission européenne réfléchissait déjà à un nouveau cadre des énergies renouvelables entre 2021 et 2030. Figée dans un dogmatisme anti-biocarburants première génération (G1) que plus rien n'étaye sur le fond, la Commission a choisi de proposer fin 2016 une réduction de la contribution des biocarburants G1 de 7% en 2020 à 3,8% en 2030. L'AGPB s'est opposée à cette approche nuisible à la bioéconomie, aux investissements réalisés, aux emplois, et à notre indépendance protéique et énergétique. L'AGPB a contribué à des prises de positions du COPA et de Farm Europe pour des objectifs ambitieux pour 2030. Elle poursuivra ses actions aux niveaux national et européen afin de développer des dispositions et actions communes des organisations professionnelles et convaincre le Conseil et le Parlement européens de l'intérêt stratégique de ce débouché.



Biomasse, mobilité propre : de multiples stratégies et programmes

L'AGPB s'est impliquée dans le suivi de ces stratégies pour défendre une production de biomasse croissante et rémunératrice, le développement de marchés, et l'innovation. Même si certains partis pris restent sous l'influence des ONG, nous avons obtenu de nombreuses améliorations des projets initiaux : reprise de l'objectif de filières rémunératrices et compétitives, place des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), actions de soutien aux pailles. L'AGPB reste vigilante sur les décrets portant sur les véhicules propres, dont les projets prennent insuffisamment en compte les bénéfices du bioéthanol.

Afin d'améliorer la connaissance de la disponibilité réelle en paille dans les différentes régions françaises, le Bureau Commun des Pailles et Fourrages (BCPF), l'interprofession

française de la filière paille, présidé par Pol Griffon, a poursuivi en 2016, pour la 3^{ème} année consécutive, l'étude sur le gisement de paille disponible en France pour les céréaliers et les éleveurs, avec le soutien d'ARVALIS-Institut du végétal et le soutien financier de l'Association Interprofessionnelle des Céréales (INTERCEREALES). Quatre stagiaires ont ainsi été recrutés (Institut Lasalle-Beauvais, Bordeaux Sciences Agro et AgroParisTech) pendant l'été 2016, pour réaliser un référentiel fiable de mesure de la récolte de paille, dans les régions du Grand Ouest, de Bourgogne et de Champagne-Ardenne, en améliorant les paramètres du modèle du gisement de paille. Le gisement de paille techniquement récoltable en France est actuellement estimé autour de 20Mt et les estimations des besoins nécessaires à l'élevage le sont à un niveau proche de 14Mt, sans compter l'enfouissement des pailles nécessaire à la bonne fertilité des sols. Tous ces résultats serviront ensuite à alimenter le modèle de simulation établi par ARVALIS-Institut du Végétal (CARTOFA).

Méthanisation : les CIVE ne sont pas plafonnées

L'AGPB a obtenu avec l'AGPM que le décret sur l'utilisation des cultures énergétiques dans la méthanisation ne plafonne pas les CIVE, et permette l'incorporation jusqu'à 15% de cultures principales dans les méthaniseurs.

Bioéconomie, Climat : les céréales solutions

L'AGPB, membre du club Bioplastiques, a contribué à la création d'un nouveau marché pour la Chimie du végétal avec l'utilisation des sacs bioplastiques, mise en œuvre au 1er janvier 2017. L'AGPB et l'AGPM ont élaboré une stratégie bioéconomie céréalière au sein de la Commission biomasse AGPM-AGPB qui devient la Commission Bioressources Bioéconomie. L'enjeu est de développer la visibilité de la pompe à carbone des céréales, réacteur de la bioéconomie et de développer des produits et services rémunérés. Certaines de nos propositions concrètes ont été reprises dans la stratégie biomasse de la France.

TTIP et Mercosur : rester vigilant face au danger

L'année 2016 a vu la signature du CETA, l'accord de libre-échange entre l'Europe et le Canada. L'AGPB ne s'y est pas opposée, car cette ouverture, globalement favorable à l'agriculture et à l'économie européennes, devrait être indolore pour les producteurs européens de céréales. En effet, le blé dur, le blé tendre à plus de 14% de protéines et le maïs exportés par le Canada bénéficient déjà d'un droit nul lorsque leur prix à l'importation dépasse 157€/t, et l'élevage européen de monogastriques et de bovins, débouché très important pour nos céréales, reste protégé.

Le projet d'accord TTIP négocié avec les Etats-Unis depuis 2013 est d'une autre nature. En effet, les aides contracycliques américaines (Price Loss Coverage du Farm Bill de 2014) garantissent à la plupart des producteurs de céréales à paille, sorgho, colza et arachide 77% d'un prix de référence très élevé, 202\$/t pour le blé. Lorsque, comme aujourd'hui, le marché descend très en dessous du prix garanti, les aides directes explosent. En blé, elles dépassent de 30€/t les paiements PAC des céréaliers français, et cette différence pourrait atteindre 40 à 50 €/t si les prix baissent encore. Face à des céréaliers américains rendus particulièrement compétitifs par une faible parité €/\$, une libéralisation entraînerait une distorsion de concurrence aux effets ravageurs pour la production céréalière européenne.

En l'état, le TTIP est inacceptable pour les producteurs céréaliers français. L'AGPB s'est donc mobilisée au cours du premier trimestre 2016 pour le faire savoir à la Commission européenne (présentation publique du 24 février), aux parlementaires européens (avril) et aux autres parties prenantes (conférence du 2 juin). Le 8 septembre, Philippe Pinta rappelait l'opposition de l'AGPB au TTIP à Mathias Fekl, Secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, en l'appelant à une très grande fermeté. Cette position, partagée par de nombreuses organisations agricoles européennes, a été portée par le ministre devant ses collègues des 28 Etats membres et la Commission européenne le 23 septembre à Bratislava. Finalement, le coup de grâce a été donné au projet de TTIP par l'élection le 8 novembre à la présidence américaine de Donald Trump, opposé à tout accord de libre-échange.

Par ailleurs, les négociations sur un accord de libre-échange avec le Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay), ouvertes en 1999 mais en sommeil depuis 2014, ont été réactivées en mars 2016 suite aux élections argentines de décembre 2015. Pour ces céréales, le Mercosur est l'un des principaux exportateurs mondiaux, présent sur tous les grands marchés de la planète. Les coûts de production brésiliens (pour le maïs et le sorgho) et argentins (blé, orge, avoine) sont très inférieurs à ceux de la France et de l'Europe, à cause de tailles d'exploitations beaucoup plus élevées et à de coûts de main d'œuvre nettement plus faibles.

Il est donc essentiel que l'Europe conserve ses droits de douanes sur les céréales en provenance du Mercosur, et limite strictement tout éventuel contingent supplémentaire à droits réduits, compte tenu des contingents déjà existants. De même, certains produits de première transformation (maïserie, préparations de maïs doux, amidonnerie, bio-éthanol) ainsi que l'élevage de volailles et de porcs doivent continuer à être protégés en Europe, sous peine de voir les céréales perdre une grande partie de leur marché intérieur. L'AGPB s'est donc employée à transmettre ce message aux autorités françaises (avril) puis à Bruxelles, auprès du parlement européen puis lors d'événements organisés par la Copa et le Celcaa (20 avril) et Farm Europe (11 mai). Partiellement entendue par la Commission européenne (échange d'offres du 11 mai), l'AGPB fera preuve d'une grande vigilance sur ce projet en 2017.

Développer les marchés à terme des céréales

Cette année encore, les céréaliers français ont travaillé au développement d'outils leur permettant de s'adapter à la volatilité des marchés des grains. Outre l'assurance climatique et l'auto-assurance, les céréaliculteurs souhaitent avoir accès à une large gamme de modes de commercialisation, de contrats et d'instruments de couverture de prix, ce qui suppose des marchés à terme efficaces.

C'est pourquoi l'AGPB, avec l'appui du groupe Axéréal et de l'union Ceremis, a organisé les 12 et 24 mai une formation à l'usage de ses administrateurs sur la commercialisation des céréales. De plus, l'AGPB a participé au pilotage d'une étude menée sous l'égide du Ministère de l'agriculture et de l'association Pluriagri sur la gestion du risque prix dans les filières françaises des grains. Les résultats mettent en évidence le rôle central joué par les marchés à terme du blé et du colza dans les pratiques de commercialisation en amont et en aval, ainsi que les problèmes de liquidité rencontrés sur d'autres marchés (maïs, orge, blé dur). Pour l'avenir, le rapport recommande un meilleur partage des risques de base, une gestion rigoureuse des prix d'acompte dans les contrats à prix moyen de campagne, ainsi qu'une évolution de l'expertise des pouvoirs publics. Enfin, l'AGPB a obtenu en décembre avec Coop de France et le Copa-Cogeca, que la Commission européenne limite l'impact de la future réglementation MIFID II sur l'usage des marchés à terme agricoles par les agriculteurs et collecteurs.

Améliorer le fonctionnement du marché des engrais

Les fertilisants représentent une part importante des coûts de production des céréales. Or, le marché européen des engrais est protégé par des droits de douanes à l'importation, alors que celui des céréales est ouvert sur le marché mondial. Pour dynamiser la concurrence sur le marché des engrais

et aligner leurs prix sur ceux dont bénéficient nos concurrents internationaux, l'AGPB, en liaison avec la FNSEA, Coop de France-Métiers du Grain et le Copa-Cogeca, demande donc une plus grande transparence et une libéralisation du marché européen des engrais.

► Alléger la pression sur les moyens de production

ECOPHYTO 2 : vers plus de réalisme

Depuis 2015, l'AGPB est mobilisée avec la FNSEA, ARVALIS Institut du végétal et l'ensemble des Associations spécialisées de la FNSEA pour que le nouveau plan ECOPHYTO soit pragmatique et basé sur un objectif de réduction des usages et des impacts des produits phytosanitaires. D'un plan principalement basé sur la simple réduction du volume de produits phytosanitaires, le nouveau plan s'inscrit au plus près du principe de réalité en adoptant des indicateurs tels que la disponibilité de solutions innovantes, leur diffusion effective et leur utilisation par les agriculteurs. Ces nouvelles données sont regroupées dans un « panier d'indicateurs » qui permet notamment de prendre en compte les efforts réalisés par les agriculteurs dans l'optimisation des produits phytosanitaires.

L'AGPB a été force de propositions et a milité pour faire admettre que la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires n'est possible que si des solutions innovantes et performantes sont disponibles.

CEPP : mesure symbolique du plan ECOPHYTO 2

Le dispositif CEPP est une mesure phare du plan ECOPHYTO 2. Il a été créé par la loi d'avenir pour l'agriculture en 2014 et prévoit son expérimentation jusqu'en 2021. Les CEPP sont définis à partir d'actions standardisées équivalant à une réduction des usages et des impacts des produits phytosanitaires. Les CEPP concernent l'ensemble de la filière, c'est pourquoi, l'AGPB consciente de l'impact potentiel sur les producteurs de grandes cultures a décidé dès la sortie de l'ordonnance CEPP de déposer un recours au Conseil d'Etat en soutien à l'action de Coop de France et de la FNA. Par la suite, l'AGPB a été moteur dans l'élaboration pratique du dispositif. Elle a ainsi participé au Comité de Pilotage et a soutenu l'élaboration de critères d'évaluation des actions standardisées pragmatiques comptabilisant la baisse des usages et des impacts des produits phytosanitaires, la performance économique et leur facilité de mise en œuvre.



OLIVIER DAUGER

► « Dans le cadre du groupe de travail environnement de l'AGPB, nous avons souhaité aborder la question des indicateurs environnementaux sous l'angle économique. Nous avons donc réuni le groupe environnement et le groupe économie de l'exploitation présidé par François Jacques afin d'étudier et appréhender notamment le fonctionnement des fermes DEPHY et le concept d'Agroécologie. Les producteurs de grandes cultures doivent être partie prenante dans la réflexion. »

La protection des plantes : de moins en moins de molécules disponibles

Avant la mise sur le marché de tout produit phytosanitaire, des études sont réalisées non seulement pour déterminer son efficacité mais aussi pour quantifier les impacts sur la santé et l'environnement.

À l'occasion de la loi biodiversité, l'AGPB a rappelé à plusieurs reprises la nécessité pour les producteurs de grandes cultures d'avoir un panel de produits pour lutter contre les agressions diverses sur les plantes (maladies, insectes, mauvaises herbes...). En effet, sans moyens de lutte adéquats, les maladies peuvent entraîner des pertes considérables de rendements. L'AGPB s'est battue avec la FNSEA contre l'interdiction des néonicotinoïdes lors des différentes phases parlementaires. Elle n'a eu de cesse de rappeler que l'utilisation d'un traitement de semence à base de néonicotinoïdes, sur les semis des orges et les semis précoces de blés d'hiver, permet de protéger de façon efficace des risques de viroses et d'éviter ainsi les pertes importantes de production. L'interdiction des néonicotinoïdes est prévue pour 2018 avec une possibilité de dérogations jusqu'au 1er juillet 2020. L'AGPB continue son action pour obtenir les dérogations nécessaires en céréales à paille.



RÉMI HAQUIN

► « La suppression continue des molécules est une vraie chute en avant pour les producteurs de grandes cultures qui sont confrontés à des impasses techniques dans la conduite de leur culture. »

Des contraintes environnementales évitées : l'exemple des zones non traitées (ZNT) Phytos

Au mois de juillet 2016, le Conseil d'Etat a demandé aux ministères concernés d'abroger l'arrêté de 2006 encadrant l'usage des produits phytosanitaires. Ce texte est important car il permet aux agriculteurs de réduire les distances de non traitement prévues par les autorisations de mise sur le marché. L'AGPB avec la FNSEA a souhaité qu'un statu quo soit instauré pour éviter toute distorsion de concurrence supplémentaire par rapport à nos voisins européens. À l'évidence, ce ne fut pas l'avis initial des ministères qui ont préféré rénover l'ensemble du dispositif en introduisant de nouvelles contraintes environnementales notamment une zone de protection à proximité des lieux d'habitation et le long des fossés. L'AGPB se félicite aujourd'hui de la mobilisation des producteurs de céréales pour dénoncer les aberrations de ce nouveau texte. Des avancées ont été obtenues et les ministères sont « favorables à la notification à la Commission européenne des dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2006 tout en poursuivant les discussions pour améliorer ces dispositions ».

COMMUNIQUER, SENSIBILISER, CONVAINCRE : CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE CONVICTIONS

► Des actions de communication

Le groupe de travail Communication AGPB

Initié suite aux 12 défis de l'AGPB en 2014, le groupe de travail communication, piloté par Dominique Chambrette, Vice-Président, a suivi de près en 2016, la démarche #AGRIDEMAIN et construit une stratégie de communication sur les réseaux sociaux. Les administrateurs ont également étudié l'opportunité de disposer pour le groupe céréalier d'une fondation d'entreprise à vocation économique ou artistique.

Former les décideurs de demain

Dans un monde en constant bouleversement, et la perte de certains repères historiques, l'agriculteur d'aujourd'hui s'interroge, doute et se remet en question. Ainsi l'AGPB, forte de son expérience, réalise régulièrement des actions de formation, à destination de groupes d'agriculteurs en coopératives auprès de conseil d'administration, des administrateurs de FDSEA, FRSEA sur la Politique Agricole Commune, l'utilisation des réseaux sociaux, la gestion des risques ou encore la commercialisation des céréales.

Le service Relations Terrain est amené régulièrement à se déplacer dans les FDSEA et FRSEA, section céréales ou grandes cultures ou assemblée générale de coopératives pour présenter l'actualité syndicale notamment sur la période hivernale. Avec une cinquantaine d'interventions annuelles, l'action syndicale de l'AGPB, au travers du Dossier de Communication d'hiver, est présentée à quelques centaines d'agriculteurs. Un travail pédagogique conséquent délivré aux réseaux syndicaux et aux organismes stockeurs cotisants à l'AGPB.



JEAN FRANÇOIS ISAMBERT

► « Malgré tous les outils d'aujourd'hui, le contact terrain est un travail de fond indispensable à la maison AGPB. Une façon d'informer et de rester informé. »

#Agridemain

L'AGPB s'est engagée dans la démarche #AGRIDEMAIN, aux côtés d'autres partenaires agricoles. La Plateforme rassemble les principales organisations professionnelles agricoles autour d'une vision commune de l'agriculture. #AGRIDEMAIN donne la parole aux producteurs en recrutant et animant un réseau d'ambassadeurs en région en 2016, et malgré la moisson catastrophique, #AGRIDEMAIN a organisé la Fête des moissons. A l'instar de la Fête des voisins, les ambassadeurs ont ouvert leurs exploitations à leurs voisins, leurs collègues, les élus pour présenter sans tabou la réalité du métier d'agriculteur. Avec 20 fêtes des moissons organisées du 20 au 28 août dernier, 800 personnes sont venues à la rencontre des agriculteurs.



DÉPART DE PASCAL HURBAULT

► Après une trentaine d'années passées à l'AGPB, Pascal HURBAULT, Responsable Communication, est parti pour d'autres aventures personnelles. Mémoire de l'entreprise, il a accompagné les mutations et les réformes du secteur céréalier aux côtés des Présidents de Benoist et Pinta. Par son expertise et sa plume sans pareille, il a fortement contribué à la notoriété de l'AGPB. Le Conseil d'administration et les équipes de l'AGPB le remercient vivement pour son engagement professionnel.

► Des outils de communication à votre service

Refonte du site agpb.fr

Le numérique a considérablement facilité la diffusion de l'information. En 2016, l'AGPB a revu l'éventail de ses supports de communication avec en premier lieu, la refonte globale du site agpb.fr. Modernisé, plus ergonomique et adapté à tous les supports multimédia PC, tablette et smartphone, le site agpb.fr sert de clef de voute à la communication de l'AGPB. À ce titre, toute l'actualité syndicale, les communiqués de presse et autres publications de l'AGPB sont directement mis en ligne.



CHIFFRES CLÉS COMMUNICATION



Chiffres clefs Twitter

593

Tweets émis pas l'AGPB

655 000

Vues de Tweets

27 331

Visites de profil @AGPB_cerealiers

1 161

Mentions de l'AGPB dans des Tweets



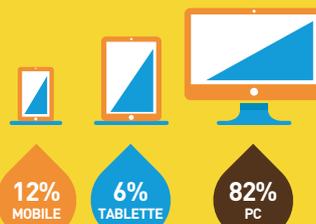
Chiffres clefs Web

60 000

VISITEURS

150 000

PAGES VUES



Lettre hebdomadaire

La newsletter AGPB actus créée à l'automne 2016 relaie les toutes dernières informations de l'AGPB. Adressée à 15000 contacts mail chaque semaine, la newsletter apporte une information récurrente et régulière destinée à être reprise notamment par les FDSEA, FRSEA ou organismes stockeurs dans leurs propres publications. Un outil de lien supplémentaire qui pourra évoluer et s'enrichir.

Les réseaux sociaux, outils viraux à buts syndicaux

En dépassant la barre des 3200 abonnés en janvier 2017, le fil twitter AGPB @AGPB_cerealiers est parmi les plus suivis du secteur agricole. Outil viral à but syndical, les réseaux sociaux (twitter, YouTube, Tumblr) démultiplient la visibilité des communications de l'AGPB, et permettent de cibler ou atteindre des communautés et des individus d'horizon différents. En 2016, L'AGPB a notamment diffusé plusieurs vidéos sur la moisson 2016, retransmis le colloque « Agriculture, Sécurité alimentaire et Climat » en live streaming sur YouTube.



DOMINIQUE CHAMBRETTE

► « Communiquer par les réseaux Sociaux : une nécessité pour rester en interactivité permanente avec l'opinion publique et les céréaliers d'aujourd'hui et de demain. »

Des actions de sensibilisation

#SIA2016: un événement majeur pour délivrer un message

Le #SIA2016 fut une fois de plus un événement majeur dans la communication des céréaliers de France. En lien avec Passion Céréales et Intercéréales, la « Terrasse des Céréales » a accueilli de nombreuses personnalités de premier plan durant toute la semaine du Salon de l'Agriculture 2016. C'est une occasion unique et privilégiée de se faire entendre et de délivrer les messages essentiels de la filière. Le Président Pinta et les dirigeants de l'AGPB se sont notamment entretenus avec le Président de la République François Hollande, Manuel Valls, Gérard Larcher, Alain Juppé, François Fillon, Bruno Le Maire, Didier Guillaume ou encore Emmanuel Macron. Ce sont des rencontres importantes pour l'avenir et qui permettent de rappeler à nos dirigeants que la filière céréalière est une activité économique stratégique pour la France.



Les administrateurs de l'AGPB ont été informés au jour le jour des personnalités rencontrées et des thématiques abordées avec les politiques par l'envoi de la « Quotidienne du SIA ».



Colloque Orges de Brasserie

Le 18ème Colloque Orges Brassicoles, organisé par ARVALIS - Institut du végétal et ses partenaires dont l'AGPB s'est tenu à Orléans le 14 avril 2016 autour du thème « la filière Orges Brassicoles bien organisée : un atout majeur pour l'avenir ». Sous la Présidence de Didier LENOIR (Commission Orges Brassicoles de l'AGPB), sélectionneurs, producteurs, collecteurs, traders, malteurs et brasseurs ont affirmé d'une même voix leur atout d'animer une filière structurée porteuse d'avenir, de l'épi d'orge au demi de bière, en France comme à l'exportation. Avec 4 Mt de besoins d'importation, la Chine reste un acteur majeur des marchés brassicoles et le représentant de France Export Céréales à Pékin a confirmé que les orges brassicoles françaises ont toute leur place sous réserve de respecter les cahiers des charges (humidité faible, teneurs en protéines pas trop basses) et des prix satisfaisants pour les importateurs.

Xavier BEULIN, qui introduisait ce colloque, a d'abord mis en valeur l'opportunité pour les zones fragiles du département d'accueil, d'aller chercher de la valeur ajoutée, avec les orges brassicoles, dans un vrai schéma de filière. Il a félicité les participants d'avoir tout mis en œuvre depuis de très nombreuses années pour se structurer efficacement : « c'est un atout aussi bien pour développer les innovations de l'amont jusqu'à l'aval que pour faire entendre sa voix auprès des Pouvoirs Publics »

Colloque Blé dur

Le 2 février 2016, s'est tenue à Aix en Provence la 18ème journée filière blé dur organisée par Arvalis-Institut du végétal. L'événement a été l'occasion de faire un point, en présence de Jean-François Gleizes, le président du comité de pilotage de la filière blé dur, sur le plan national de relance blé dur mis en place l'an passé à l'initiative de l'AGPB. Face au recul de la filière depuis trois ans, ce plan a pour ambition de retrouver d'ici 2020 une production de 3Mt, qui permettra de satisfaire à la fois le marché intérieur et le marché export. Pour y parvenir, différents leviers ont été identifiés : faire évoluer la PAC (qui ne reconnaît pas pour l'instant le blé dur comme une production à part entière dans le cadre de la diversité d'assolement), renforcer l'accompagnement technique et l'adapter de manière spécifique à chaque bassin de production, et mettre au point de nouvelles variétés productives.

Agriculture climat : un équilibre au cœur des enjeux géopolitiques mondiaux



PHILIPPE PINTA

► « Un sujet d'une grande actualité alors que certains pouvaient le croire d'un autre âge. »

Le 3 novembre dernier à Paris, l'AGPB en collaboration avec l'IRIS, Institut des Relations Internationales et Stratégiques organisait un colloque international sur le thème Agriculture, Climat et Sécurité alimentaire. Les intervenants issus du monde scientifique, diplomatique, politique ou des organisations non gouvernementales ont débattu, à l'aube de la COP22 (22ème Conférence des Parties) qui s'ouvrait à Marrakech, des incidences du changement climatique sur l'agriculture et des enseignements à tirer en termes géopolitiques. Au-delà des conséquences économiques, les aléas climatiques sont à l'origine de l'instabilité politique et sociale dans de nombreux pays. Les crises migratoires connues ces dernières années vont s'accroître si aucune solution n'est trouvée pour assurer la sécurité alimentaire de ces zones sensibles. Dans la foulée de la COP 21 organisée en France, l'AGPB a souhaité pousser la collaboration avec l'IRIS initiée en 2015. Une expérience gagnante puisque ces événements ont contribué à ce que l'opinion et donc les instances politiques changent de posture en présentant l'Agriculture non plus comme un problème mais comme une réelle solution pour la lutte contre le changement climatique.

A cette occasion, Sébastien ABIS et Mohamed SADIKI, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture du Royaume du Maroc, ont présenté leur livre « Agriculture et Climat : du blé par tous les temps. » L'ouvrage propose un regard croisé de part et d'autre des rives de la Méditerranée, sur les enjeux auxquels sont confrontés les agriculteurs : produire plus pour nourrir les 9 milliards d'humains d'ici à 2050 et produire mieux par le respect des écosystèmes et du climat.

► COLOQUE AGPB 2016



► **POUR NOUS CONTACTER :**

**Association Générale des Producteurs de Blé
et Autres céréales**

23,25 avenue de Neuilly
75116 PARIS
Tél. : 01 44 31 10 00
contact@agpb.fr

► **RETROUVEZ L'AGPB SUR :**

www.agpb.fr
@AGPB_cerealiers
Chaine Youtube AGPB



► **CRÉDIT PHOTOS :**

©Passion Céréales
©Jérôme Josseaux
©AGPB
©FOTOLIA



Produire plus, Produire mieux